



## **CAPA de refus de titularisation et de congés formation Déclaration des élu.es SNES-FSU vendredi 7 juillet 2023**

Alors que le président Macron annonçait solennellement qu'il se donnait 100 jours pour apaiser le pays en pleine lutte contre la réforme des retraites dans un cadre intersyndical unitaire solide et durable, le résultat est d'ores et déjà accablant : blocages et « casseroles » se sont multipliés lors des déplacements des membres de son gouvernement, pour exiger, encore et toujours, le retrait de sa réforme des retraites. Dans le même temps et dans une vaine tentative de « tourner la page », il poursuit sa politique de casse des services publics qui ne fait qu'aggraver les crises traversées par le pays en accroissant toujours plus les inégalités sociales entre les populations et va même à l'encontre de nos valeurs d'accueil, de solidarité et d'égalité des droits par le projet de loi asile et immigration que la FSU dénonce avec force.

La Fonction publique et plus particulièrement l'Éducation, n'est pas épargnée. La situation inédite d'augmentation rapide et très importante du coût de la vie nécessitait une réaction forte du gouvernement en direction des agents des 3 versants de la Fonction publique, après des années de gel du point d'indice et malgré une première revalorisation en 2022 déjà très en deçà de l'inflation. Devant les piètres propositions du gouvernement, l'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte lors de la réunion salariale dans la Fonction publique, pourtant très attendue par l'ensemble des agent.es. Le dégel de 1,5% du point d'indice est loin d'être à la hauteur et les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques unes. L'ensemble des agent.es voient le point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agent.es des catégories C et B, passé.es aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat en « one shot » sera versée à la moitié des agents mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale. De qui se moque-t-on ?

Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour ! Une telle mesure aurait comme avantage d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite. En outre, ceci contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction publique qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures. La FSU considère ces mesures comme insuffisantes et appelle le gouvernement à revoir sa copie sans délai.

La session 2023 du baccalauréat s'est tenue pour la première année dans le cadre strict de la réforme Blanquer-Mathiot. L'échec est patent, comme les syndicats de la FSU l'avaient annoncé dès le projet de réforme. Programmes des spécialités évalués partiellement, démobilisation et absentéisme très élevé des élèves dès connaissance de leurs notes, non prise en compte de celles-ci par de nombreuses formations du supérieur, fin d'année scolaire chaotique et commençant dès le mois d'avril pour les élèves de Terminale, diplôme du baccalauréat complètement dévalué et décrédibilisé, voilà en quelques mots les conséquences désastreuses de cette réforme. On voudrait supprimer ce diplôme que l'on ne s'y prendrait pas autrement. A contrario, la FSU exige la suppression du contrôle continu et le retour à des épreuves terminales nationales et anonymes, premier grade universitaire donnant accès au supérieur.

Depuis la publication -contrainte- des IPS, la vérité sur la mixité sociale saute aux yeux. Ils démontrent que l'enseignement privé ne joue pas le jeu de la mixité scolaire et même qu'il renforce la ségrégation. Pour l'année 2021-2022, sur les 200 collèges aux IPS les plus hauts, 75 % sont privés. Inversement sur les 200 collèges ayant les IPS les plus bas, 98 % sont publics. Par ailleurs, les écarts s'accroissent : la proportion d'élèves très favorisés en sixième est de 20 points supérieure dans le privé par rapport au public, cet écart était de 11 points en 1989. Contrairement aux propos de Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, réaffirmant la « volonté de poursuivre notre politique en faveur d'une plus grande mixité sociale et scolaire. », le réseau d'établissements privés sous contrat nuit à la mixité sociale en France et cultive l'entre-soi grâce notamment, à une carte des formations et des options attractives, une implantation stratégique et l'absence de carte scolaire. Après avoir contesté toute mesure contraignante au nom de la liberté de choisir ses élèves, l'enseignement privé catholique négocie aujourd'hui avec le ministre. L'inscription de quelques élèves boursiers serait envisagée contre une participation de l'État et des collectivités territoriales aux coûts de scolarité et de demi-pension. En sélectionnant les meilleurs élèves des collèges publics à proximité, quitte à les ghettoïser un peu plus, le privé ferait donc coup double en récupérant des fonds publics ? La FSU dénonce cette mascarade ministérielle qui prive les élèves du public des moyens nécessaires à leur éducation et qui fragilise un peu plus l'enseignement public. La FSU s'opposera à tout développement de l'enseignement privé, déjà bien trop largement doté et rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement sous contrat.

La « nouvelle phase » du dispositif du SNU a été annoncée par la ministre El Hairy et s'appliquerait dès la rentrée 2023. 2 dispositifs cohabiteraient, séjours individuels ou collectifs organisés pour les classes de secondes pro et de 1ère CAP. Ces derniers se dérouleraient sur le temps scolaire et engageraient une classe sur l'année scolaire dans un projet global dont le séjour de cohésion de 12 jours se ferait sous forme de voyage scolaire. Une fois de plus, les élèves ayant le plus besoin d'école sont stigmatisés et se retrouveraient embrigadés dans un système qui vise à formater plus qu'à éduquer. La confusion intentionnelle entre éducation et formatage en dit long sur les choix idéologiques de ce gouvernement. La cohésion sociale ne s'obtient pas par la force et la contrainte, en mettant les jeunes au garde à vous, mais par le travail de long terme mené par les personnels au quotidien, dans le cadre scolaire, qui permet l'émancipation et la construction du citoyen dans le respect d'une culture commune démocratique. D'ores et déjà, La FSU exige la suppression du SNU et l'utilisation du budget qui lui est alloué (140 millions d'euros en 2023 soit 2 400 € par volontaire) pour mettre en place des projets réellement éducatifs et porteurs de sens. Au prétexte que le système des lycées professionnels serait « mal fichu », Macron livre les LP aux branches professionnelles et les élèves à l'apprentissage. L'enseignement professionnel public a pourtant permis, durant des décennies de faire réussir les jeunes les plus éloignés de la culture scolaire majoritairement issus des classes populaires. Le gouvernement fait le choix d'instrumentaliser les parcours scolaires des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises. Pour cela il lance une campagne de communication mensongère sur l'apprentissage et annonce vouloir rémunérer les stagiaires sur le budget de l'Etat ! Il s'agit de mettre de plus en plus de jeunes dès 15 ans au travail, de continuer à développer l'apprentissage low-cost au profit des entreprises et au détriment de l'acquisition de qualifications et de la formation des futurs citoyens. Le programme est simple : Travaille et tais-toi ! Avec une violence inouïe envers les PLP, Macron va jusqu'à annoncer un plan social dans l'éducation, inédit par son ampleur et sa brutalité, en direct à la télévision, confirmé par le ministre de l'Éducation Nationale annonçant la disparition de 80 filières, rendant plus floues encore les orientations des élèves de 3ème. A cette violence s'ajoute le mépris pour ces collègues qui « pourraient toujours se reconverter en postulant sur l'animation du bureau des entreprises ou aller enseigner à l'école primaire ou au collège ». C'est scandaleux et inacceptable ! La FSU dans le cadre de l'intersyndicale nationale exige l'abandon de cette

réforme.

Autre pierre ou plutôt brique dans l'entreprise de destruction systématique du service public d'Education, la création du Pacte, particulièrement visible au lycée professionnel avec l'imposition de 6 briques finalement sécables, mais aussi dans les collèges et lycées. C'est ni plus ni moins qu'une destruction des cadres réglementaires actuels et de nos libertés professionnelles et pédagogiques qui sont attaquées. Le remplacement à l'interne (18h) dans le second degré, est la mission prioritaire et incontournable du pacte. Aucun remplacement quel que soit le moment, le délai, ou la classe ne pourra être refusé et conditionnera l'accès aux autres missions du Pacte. Il va accentuer les inégalités salariales entre femmes et hommes, mettre en concurrence les enseignant·es, exacerber les tensions dans les équipes pédagogiques au détriment des collectifs de travail et renforcer l'emprise des supérieurs hiérarchiques. Le pacte est une illusion pour le grand public, leurré par les promesses du remplacement systématique à la rentrée. Par la contractualisation, l'annualisation, le pilotage qui renforcent les pressions sur les personnels, la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires, le Pacte a pour objectif de détruire le statut : la FSU en exige l'abandon et appelle les personnels à refuser massivement de le signer à la rentrée 2023, ce qui permettrait de le neutraliser définitivement. Notre statut n'est pas à vendre !

Comme les LP, le collège subit frontalement l'imposition du Pacte. En effet, la « nouvelle sixième » va se mettre en place dès la rentrée 2023, avec là aussi des suppressions de besoins et/ou de postes notamment en technologie par la suppression de la discipline en sixième, dont des notions seraient enseignées par des enseignants de SVT et de Physique-Chimie ! Les briques du Pacte en collège, c'est une heure obligatoire de soutien en français ou mathématiques, effectuées par des PE, de l'approfondissement dans ces matières par des enseignants du collège, ainsi que « devoirs faits » et « découverte des métiers » dès la cinquième. Comme dans les LP, l'idée est bien d'orienter précocement les élèves hors du collège ! Le Pacte est au final un moyen d'imposer des réformes régressives pour les élèves et un outil de contractualisation et d'annualisation des services ! Les organisations syndicales de l'Education ont quitté unanimement le CSA MEN du 31 mai pour exprimer leur refus du Pacte et réclamer des augmentations de salaire. Le Pacte ne doit pas se mettre en place !

Les AESH se sont une nouvelle fois mobilisé·es le 13 juin dans notre académie pour exiger un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et l'abandon du projet de fusion AESH-AED créant les ARE. Cette proposition, jamais débattue avec les organisations syndicales représentatives, tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH en niant clairement les spécificités de leur métier au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Ce dispositif conduirait à une redilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. Les missions des AED comme des AESH méritent une réelle reconnaissance, notamment par le biais d'une revalorisation, et ne peuvent être fondues. Aujourd'hui, l'Education et ses personnels sont de nouveau dans la tourmente. Le président Macron et son ministre de l'Education, mais l'est-il vraiment ?, accélèrent le processus de casse de notre système éducatif public et laïque, déjà entamé sous le précédent quinquennat. Sous couvert d'amélioration, il s'agit en réalité de faire éclater tous les cadres nationaux, notamment sur le temps de travail et les missions des personnels, mais aussi sur les formations des élèves par exemple avec la réforme des LP et du baccalauréat. La FSU porte un autre projet, un véritable plan d'urgence pour le Service public d'éducation avec des moyens statutaires à la hauteur des besoins, pour une école au service de la réussite de tous les élèves, une autre politique éducative et une revalorisation de l'ensemble des métiers et professions.

La réforme de la formation et des concours, contre laquelle sont toujours mobilisés les syndicats de la

FSU, en alourdissant l'année de préparation pour les inscrit·es en master MEEF, a dégradé de manière importante les conditions d'entrée dans le métier d'une grande partie des enseignant·es et CPE stagiaires depuis la rentrée 2022. De plus, le ministère ne communique aucun chiffre sur le taux de réussite aux concours des Étudiants Contractuels Alternants (ECA) et des Stagiaires en Observation et Pratique Accompagnée (SOPA), qui sont les deux nouveaux dispositifs en M2 MEEF. Aucune information précise non plus sur le nombre de démissions de ces étudiant·es au cours de l'année de M2 MEEF. Par ailleurs, le nombre de postes non pourvus prouve bien une nouvelle fois la crise de recrutement et d'attractivité de nos métiers : ce sont au moins 39 concours externes qui ne font pas le plein en 2023 ! Faute de liste complémentaire, les disciplines qui, à première vue, ont fait le plein, perdent malgré tout des postes lorsqu'on examine en détail les résultats.

Nous réaffirmons l'importance d'établir des listes complémentaires pour tous les concours internes et externes, ainsi que l'importance d'annoncer le nombre de postes avant la clôture des périodes d'inscription. Le manque d'attractivité des métiers de l'enseignement exige une profonde refonte de la formation des enseignant·es, ainsi qu'une autre politique salariale à l'Éducation nationale, le respect des missions et une amélioration des conditions de travail. La FSU porte haut et fort ces exigences pour le service public d'Éducation.

Concernant les congés formations, le volume octroyé par le ministère reste très insuffisant au regard des nombreuses demandes. Pour les certifié·es, le nombre de demandes pour la préparation de l'agrégation reste écrasant, montrant en cela que les congés de formation sont devenus pour la profession un outil de promotion permettant d'augmenter ses chances d'obtenir ce concours. Nous ne pouvons que regretter que les résultats de promotions tant à la hors-classe qu'à la classe exceptionnelle soient désormais publiés en toute fin d'année scolaire. De même nous ne pouvons que regretter également que le mouvement intra 2023 laisse encore une fois des postes non pourvus dans plusieurs disciplines tout en aboutissant dans de nombreuses autres à des barres qui restent élevées, certains départements pouvant parfois être inaccessibles voire fermés alors que des besoins existent. Plus que jamais un retour au paritarisme est nécessaire pour apporter à chacune des demandeuses et à chacun des demandeurs les informations auxquelles elles et ils ont droit et pour garantir par son contrôle l'équité et la transparence des opérations effectuées par l'administration.

Aussi le président de la République ne doit plus ignorer les attentes et revendications des personnels dont la FSU est notamment porteuse : investissements massifs dans les Services Publics, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, revalorisation des carrières, des grilles indiciaires et du point d'indice, suppression de la loi TFP, abandon de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, des recrutements statutaires à la hauteur des besoins tant en termes de postes devant élève qu'en termes de postes de remplaçant·es.